

**179**

**MEMO134**

Consultation sur le développement durable  
de la production porcine au Québec

6211-12-007

**FÉDÉRATION DE L'UPA  
DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD**

**PRÉSENTÉ**

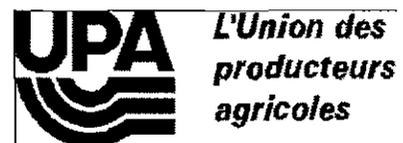
**MÉMOIRE  
présenté au**

**BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT**

dans le cadre de la

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

Mars 2003



# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	3
<b>1. LA FÉDÉRATION DE SAINT-JEAN-VALLEYFIELD</b> .....	4
1.1. L'ORGANISME ET LE TERRITOIRE .....	4
1.2. CARTE DU TERRITOIRE.....	5
<b>2. L'AGRICULTURE RÉGIONALE</b> .....	6
2.1 LE CLIMAT .....	6
2.2 LES PRODUCTIONS AGRICOLES.....	6
<b>3. LA PRODUCTION PORCINE</b> .....	6
<b>4. L'ENVIRONNEMENT</b> .....	7
4.1 LE RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (REA) .....	7
4.2 LES ODEURS.....	7
4.3 INITIATIVES DES PRODUCTEURS PORCINS.....	7
<b>5. LA STRUCTURE DES FERMES</b> .....	8
5.1 LA FERME FAMILIALE .....	8
5.2 L'INTÉGRATION .....	8
5.3 LA POSITION DE L'UPA .....	10
<b>6. LA COHABITATION</b> .....	11
6.1 LES MUNICIPALITÉS ET LES MRC .....	11
<b>7. CONSTATS ET PISTES À EXPLORER</b> .....	12
7.1 <b>CONSTAT 1 – LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE</b> .....	12
7.1.1 Piste 1.....	12
7.2 <b>CONSTAT 2 - LE RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (REA)</b> .....	12
7.2.1 Piste 2.....	13
7.3 <b>CONSTAT 3 – LES INTERVENTIONS EN AGROENVIRONNEMENT</b> .....	13
7.3.1 Piste 3.....	13
7.4 <b>CONSTAT 4 – L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET LA PRESSION SOCIALE</b> .....	13
7.4.1 Piste 4.....	14
7.5 <b>CONSTAT 5 – LE DÉVELOPPEMENT DES FERMES FAMILIALES</b> .....	14
7.5.1 Piste 5.....	14
7.6 <b>CONSTAT 6 – LE RÔLE DE LA LPTAA ET DE LA CPTAQ</b> .....	14
7.6.1 Piste 6.....	14
7.7 <b>CONSTAT 7 – L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION</b> .....	15
7.7.1 Piste 7.....	15
7.8 <b>CONSTAT 8 – LE POUVOIR DES MUNICIPALITÉS</b> .....	15
7.8.1 Piste 8.....	15
7.9 <b>CONSTAT 9 – LE RÔLE DES COMITÉS CONSULTATIFS AGRICOLES</b> .....	16
7.9.1 Piste 9.....	16
<b>8. CONCLUSION</b> .....	16

## **PRÉAMBULE**

Suite au temps d'arrêt sur l'industrie porcine qui est en vigueur depuis le 15 juin 2002, le Gouvernement du Québec a décidé de poursuivre la réflexion déjà amorcée, en créant une commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. C'est donc dans le cadre de ce processus et dans la foulée du mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, que la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield dépose le présent mémoire.

Notre intérêt pour la production porcine est en lien avec celui que nous avons pour le développement des productions animales en général. Au cours du long processus d'audience du BAPE nous avons constaté une vive méconnaissance du monde agricole par le monde urbain et à l'occasion, des préjugés qui confirment cet état de fait. Par ce mémoire, nous désirons vous transmettre les constats et préoccupations des producteurs de notre Fédération ainsi que des pistes de solution à explorer.

## 1. La Fédération de Saint-Jean-Valleyfield

### 1.1. L'organisme et le territoire

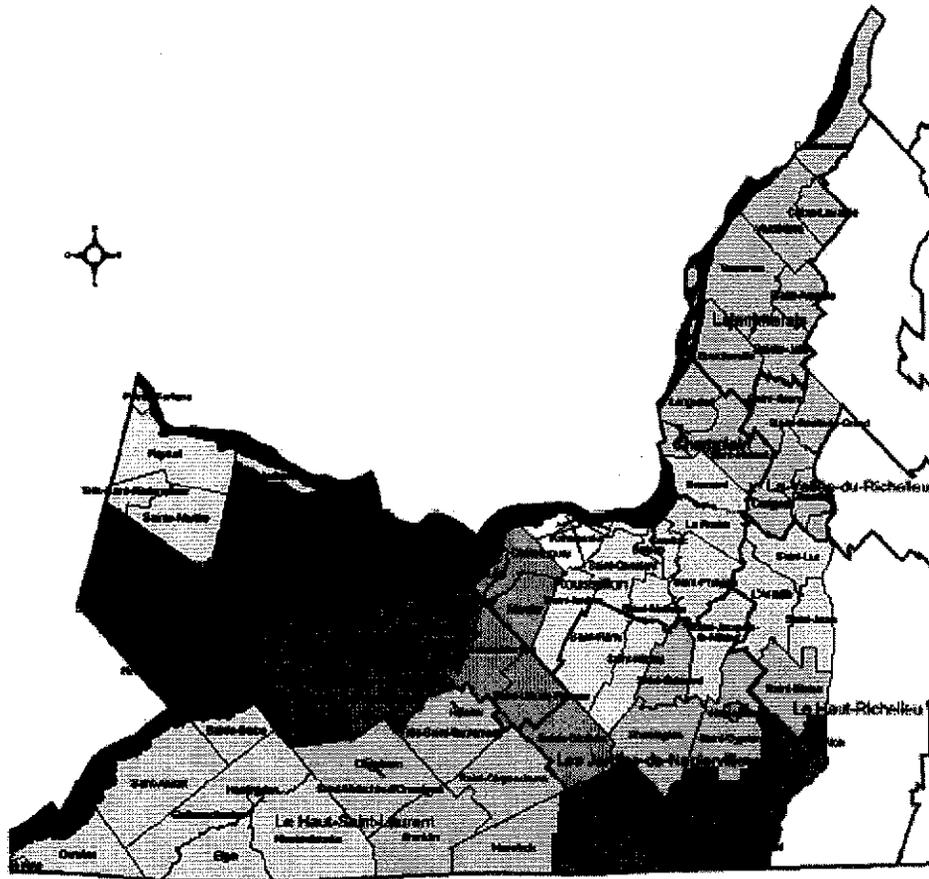
La Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield est un organisme syndical constitué en vertu de la loi sur les syndicats professionnels et affilié à l'Union des Producteurs Agricoles (UPA).

Notre mandat consiste à représenter les intérêts sociaux et économiques de près de 4200 producteurs et productrices agricoles répartis sur un territoire englobant l'ensemble de la Montérégie-Ouest de même que quelques municipalités du secteur Montérégie-Est, soit celles situées à l'ouest de la rivière Richelieu et au sud de l'Île de Montréal jusqu'aux confins du territoire québécois par ses frontières avec l'Ontario et les États-Unis.

Notre structure se compose de 13 syndicats de base représentant chacun une portion du territoire. Ces syndicats se préoccupent de toutes les questions importantes relativement à la gestion de leur territoire respectif en lien avec l'environnement, l'aménagement du territoire, la zone agricole et l'ensemble des grands thèmes du monde agricole moderne.

Des syndicats spécialisés au nombre de 15, ayant un rôle important à jouer en ce qui a trait à la mise en marché des produits agricoles ainsi que le développement de leur secteur de production respectif, complètent la structure organisationnelle de notre fédération.

1.2. Carte du territoire



LES SYNDICATS DE BASE

## 2. L'agriculture régionale

### 2.1 Le climat

De par sa situation géographique au sud du Québec et la présence de plans d'eau importants, le territoire de notre fédération jouit certes du climat le plus favorable pour les productions qui nécessitent une saison de végétation plus longue.

La qualité du climat a aussi permis le développement et l'établissement d'une agriculture hautement spécialisée dans la production laitière, l'élevage, la culture de fruits et légumes<sup>1</sup>.

### 2.2 Les productions agricoles

La région de Saint-Jean-Valleyfield est caractérisée par la diversité des productions agricoles. Même si certaines productions dominant<sup>2</sup> tels : le maïs-grain, le soya, les légumes et les céréales à paille, l'acériculture ainsi que de nombreux vergers sont également présents sur une partie du territoire.

Au chapitre des productions animales, les producteurs de lait et de bovins dominant, suivi du porc et de la volaille dans de plus faibles proportions.

## 3. La production porcine

Notre région est caractérisée par un petit nombre de producteurs de porcs, soit 41 entreprises enregistrées, qui possèdent généralement en parallèle à leur production, de grandes superficies en culture.

La majorité des entreprises porcines de la Montérégie sont des entreprises à caractère familial<sup>3</sup>. C'est-à-dire qu'il s'agit soit de propriétaires uniques, de sociétés dont les sociétaires sont des membres d'une même famille ou de corporations dont les actionnaires sont membres d'une même famille.

En Montérégie Ouest, la production porcine représente 3% de l'ensemble des entreprises agricoles et génèrent 10 % de l'ensemble des revenus bruts du secteur agricole du territoire.

---

<sup>1</sup> <http://www.santemonteregie.qc.ca/>

<sup>2</sup> Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001

<sup>3</sup> MAPAQ, Portrait bioalimentaire régional

## 4. L'environnement

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la qualité de l'environnement en 1972, une série de règlements furent mis en application avec des conséquences pour l'ensemble des productions animales.

### 4.1 Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Le dernier de cette série de règlements est en vigueur depuis juin 2002. Sans entrer dans tous ses détails, il faut mentionner qu'il introduit l'approche ferme par ferme, en reconnaissant les rejets réels de l'entreprise. Cette façon de faire était depuis longtemps demandée par les agriculteurs afin de mieux représenter la réalité au niveau de la gestion du phosphore.

### 4.2 Les odeurs

Les producteurs de porcs de Saint-Jean-Valleyfield ont été proactifs concernant la réduction des odeurs. Le tiers des entreprises porcines a procédé à l'aménagement de haies brise-odeurs selon une technique de plantation d'arbres de forte dimension au cours de la saison 2002. La haie est formée de trois rangées d'arbres et d'arbustes : la première rangée faisant face aux vent dominants se compose d'arbustes, la deuxième de conifères et la troisième se compose de feuillus nobles.

Ce projet, initié par le Syndicat des producteurs de porc est maintenant offert aux autres productions animales du territoire. Il est important de noter la contribution du MAPAQ par son programme Prime-Vert qui couvre une bonne part des coûts d'implantation de la haie brise-odeur.

### 4.3 Initiatives des producteurs porcins

La Fédération des producteurs de porcs du Québec a mis sur pied un vaste Plan agroenvironnemental afin que les producteurs prennent des mesure pour concilier les impératifs sociaux, environnementaux, économiques et techniques. Certaines actions touchent principalement les améliorations sur le plan de l'environnement et des odeurs, par exemple :

- Utilisation de rampes d'épandage pour le lisier;
- Régie alimentaire permettant la réduction des rejets d'azote et de phosphore;
- Utilisation de trémies-abreuvoirs pour éviter le gaspillage d'eau;
- Toitures sur les fosses à lisier pour la réduction des odeurs et des volumes.

## 5. La structure des fermes

### 5.1 La ferme familiale

La définition de la «ferme familiale» préoccupe nos producteurs agricoles depuis plusieurs années déjà. Plus récemment, lors du congrès régional d'octobre 2001, une réflexion sur les structures de ferme s'est approfondie et s'est poursuivie jusqu'à l'assemblée générale annuelle.

Les agriculteurs observent que les petites fermes disparaissent. Les règles du commerce international font en sorte que l'aide directe de l'État aux entreprises n'est plus possible. Les éléments suivants contribuent à accroître la taille des fermes :

- Faibles marges de profit des entreprises agricoles
- Politiques agricoles gouvernementales des dernières années
- Coûts croissants des machineries et des intrants
- Coûts croissants des investissements reliés aux normes environnementales
- Valeur marchande élevée à la ferme, rendant les entreprises difficilement transférables
- Manque de relève

Pour certains producteurs, la situation actuelle soulève des inquiétudes puisqu'il ne semble y avoir un certain avenir que pour les grandes entreprises.

### 5.2 L'intégration

De cette réflexion régionale, il ressort que le phénomène de l'intégration s'est développé car une opportunité de marché était disponible et que la formule répondait au besoin de certains producteurs étant donné qu'elle permet :

- d'accéder à certaines productions;
- d'obtenir du financement pour de nouveaux projets ou pour de l'expansion;
- de partager les risques financiers;
- d'intégrer la relève dans l'entreprise;
- de s'associer à un réseau de marché établi pour l'exportation.

Il y a cependant un côté plus négatif à l'intégration à savoir :

- l'implantation de l'entreprise est plus souvent contestée par le monde non agricole dans la communauté;
- le pouvoir décisionnel des producteurs est amoindri;
- l'autonomie du producteur est discutable;
- dans plusieurs cas le producteur est relégué au rang de simple salarié;
- les avantages économiques pour le producteur sont incertains;

- on observe rarement que des producteurs sous contrat d'intégration deviennent par la suite propriétaires de leur entreprise;
- Les entreprises sous intégration utilisent peu ou pas les ressources humaines et matérielles locales;

### 5.3 La position de l'UPA

Suite à cette réflexion qui s'est étendue à l'ensemble des productrices et producteurs en 2001, le congrès général de l'UPA a adopté la déclaration de principe suivante pour assurer la pérennité de la ferme à dimension humaine au Québec :

***Le caractère familial et la dimension humaine des entreprises font partie du patrimoine agricole québécois. C'est la raison pour laquelle, depuis toujours, les productrices et les producteurs agricoles ont à cœur de prendre en main leurs outils de développement pour mieux y inscrire leurs valeurs.***

***À l'instar des autres secteurs d'activité, au Québec comme ailleurs dans le monde, le phénomène de la concentration a gagné aussi l'agriculture au cours des dernières décennies, et ce, principalement en raison de l'avancement soutenu des technologies. Ainsi, au fil des ans, on observe une augmentation de la valeur et du volume de production en même temps qu'une diminution du nombre d'entreprises.***

***Par ailleurs, certains modèles s'appuient aujourd'hui sur l'intégration des activités de la ferme à d'autres entreprises du secteur des intrants ou de la transformation, limitant ainsi le pouvoir de décision et de gestion des agricultrices et des agriculteurs.***

***Au même moment, de nouvelles productions et de nouveaux modèles de production émergent.***

***Or, la force de l'Union repose sur sa capacité de rassembler et de représenter l'ensemble des agricultrices et des agriculteurs, tout en préservant les valeurs fondamentales défendues de génération en génération.***

***L'UPA doit donc, par ses prises de positions et ses actions, assurer le maintien et le développement d'entreprises à dimension humaines, propriétés de familles qui y travaillent et qui en assument essentiellement la gestion et la prise de décision. Pour être pérennes, ces entreprises doivent être viables, vivables, transmissibles et durables.***

## 6. La cohabitation

De manière graduelle au fil des années, la cohabitation des agriculteurs avec la population non agricole s'est détériorée. Cette affirmation prend tout son sens lors de l'implantation d'une nouvelle porcherie dans une communauté.

Même s'il y a peu d'entreprises porcines sur le territoire de Saint-Jean-Valleyfield, l'intolérance s'est manifestée dans plusieurs municipalités. Les éléments suivants expliquent en partie cette sensibilité accrue de l'opinion publique :

- Présence de nouveaux résidents non agricoles dans le milieu rural;
- Méconnaissance de l'agriculture actuelle;
- Le mythe de la quiétude et du charme du milieu agricole;
- Incompatibilité entre la vocation résidentielle et la réalité de l'agriculture.

### 6.1 Les municipalités et les MRC

La pression sociale fait en sorte que certaines municipalités utilisent toutes sortes de moyens pour tenter de contrôler ou prohiber de manière indirecte l'établissement de porcheries. Qu'il s'agisse de prohiber l'entreposage de lisier, d'assortir l'obtention d'un permis de construction de règles abusives et coûteuses, ou de considérer comme une nuisance l'élevage de porc sur fumier liquide, certaines municipalités font montre d'une imagination toute aussi fertile et débordante que celle de leurs conseillers juridiques pour arriver à leurs fins.

Certaines municipalités régionales de comté (MRC) tombent également dans le piège tendu par quelques groupes de pression qui, pour toutes sortes de raisons, entretiennent et alimentent les situations conflictuelles. Les MRC utilisent différents moyens pour contraindre le développement des productions animales sur leur territoire à savoir : des règlements de contrôle intérimaire introduisant des distances prohibitives entre les établissements de production animale et les périmètres d'urbanisation, une nomenclature abusive d'immeubles protégés, des paramètres exagérés pour la détermination des distances séparatrices, etc.

Il faut aussi noter que certaines MRC se refusent à prendre en considération les recommandations de leur comité consultatif agricole (CCA). Or, actuellement, les MRC ont plus que jamais besoin de ce comité créé par l'État où le monde agricole et non agricole peut discuter des enjeux du territoire et proposer des solutions prometteuses pour l'avenir.

## 7. Constats et pistes à explorer

### 7.1 Constat 1 - La réglementation environnementale

La majorité des agriculteurs ont effectué le virage agroenvironnemental. Ils sont conscients de la nécessaire évolution des pratiques d'élevage et des méthodes culturales. Cependant, l'État introduit à une fréquence de plus en plus grande de nouveaux règlements assortis de normes diverses. Le monde agricole dénonce le fait que lorsqu'une réglementation commence à être bien maîtrisée, elle est modifiée ou changée avec pour conséquences des coûts supplémentaires importants et son lot de tracasseries administratives.

#### 7.1.1 Piste 1

Nous souhaitons de la part du Gouvernement du Québec qu'il s'assure que lors de l'introduction de nouveaux règlements à caractère environnemental, soient pris en compte les éléments suivants :

- Simples à comprendre;
- N'entraînent pas d'obligations administratives additionnelles;
- Que toute norme nécessitant un investissement à la ferme soit assortie du financement adéquat et accessible de l'État.

### 7.2 Constat 2 - Le règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Le REA introduit l'approche ferme par ferme en visant l'amélioration de la qualité des eaux et la recherche d'un plus grand équilibre entre les besoins des plantes en fertilisants et la capacité de support des sols. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 l'exploitant d'un lieu d'élevage devra disposer des superficies requises pour la totalité de la charge de phosphore ( $P_2O_5$ ) de l'entreprise et de ses importations. De plus, cette approche ferme par ferme du REA nous assure que notre région n'aura pas de municipalités en surplus de phosphore communément nommée zone d'activité limitée.

Le Ministère de l'environnement affirme que «*la cohérence de la gestion de l'eau réside dans la coordination des actions à l'échelle du gouvernement et des instances locales et régionales et dans l'utilisation d'outils d'intervention efficaces et que la Politique nationale de l'eau modifiera les façons de faire sectorielles actuelles en une véritable gestion intégrée et concertée sur la base du bassin versant*». Dans cette affirmation, les producteurs craignent qu'un trop grand pouvoir décisionnel soit relégué à un groupe restreint de gens sous l'appellation d'organisme de bassin et ce, en risquant de compromettre la conservation du territoire et des activités agricoles québécoises.

### 7.2.1 Piste 2

L'approche ferme par ferme doit être maintenue et il ne doit pas y avoir d'ambiguïté avec le concept de gestion intégrée par bassin versant. L'État ne doit pas diluer ses pouvoirs en matière d'environnement au profit des MRC, municipalités ou organismes de bassin versant. Il doit demeurer imputable de ses décisions et de leurs conséquences pour assurer un développement constant du potentiel agricole du Québec.

### 7.3 Constat 3 - Les interventions en agroenvironnement

Les producteurs porcins ont intégré de façon proactive l'approche agroenvironnementale à leurs pratiques. Une de ces pratiques consiste à implanter des haies brise-odeurs à proximité des bâtiments et des structures d'entreposage et ce, avec le soutien financier du programme Prime-Vert, Volet #10 du MAPAQ.

#### 7.3.1 Piste 3

L'État doit poursuivre son intervention financière indispensable par l'entremise du programme Prime-Vert pour l'implantation de haies brise-odeurs avec des arbres de forte dimension sur les fermes porcines et sur les autres entreprises de productions animales. De plus, il doit assurer et améliorer le soutien des clubs agroenvironnementaux qui sont des outils importants pour les producteurs agricoles.

### 7.4 Constat 4 - L'aide financière de l'État et la pression sociale

Les règles de l'Organisation mondiale du commerce ne permettent plus l'intervention directe du gouvernement dans l'aide financière liée à la production. Il est de plus en plus clair que sans intervention de l'État, l'agriculture se retrouvera rapidement en crise. Les programmes existants sont indispensables à la conservation de nos entreprises agricoles actuelles. Sans ce soutien, les producteurs québécois ne pourraient être compétitifs dans le contexte actuel du marché mondial. Cependant, d'autres formes d'interventions existent. Le dernier colloque de l'UPA portait sur la multifonctionnalité de l'agriculture et sur le constat que la société en demande de plus en plus au monde agricole. Or, les notions de conservation du paysage rural, d'agrotourisme, de conservation des boisés et de protection des bandes riveraines, ainsi que toute autre composante demandée par la société nécessitent des investissements majeurs et dans plusieurs cas privent l'entreprise d'un potentiel de développement, ce qui peut éventuellement limiter la pérennité de nombreuses entreprises si aucun support ne leur est accordé.

#### 7.4.1 Piste 4

L'État doit conserver et bonifier les programmes existants de soutien aux productions agricoles québécoises. De plus, l'État doit se pencher sur les exigences en terme de multifonctionnalité des entreprises agricoles québécoises et ce, dans un contexte où d'autres États utilisent cette avenue pour soutenir financièrement le développement de l'agriculture tout en y incorporant les requêtes de la société envers le monde agricole.

### 7.5 Constat 5 - Le développement des fermes familiales

Le territoire de notre fédération est enviable pour le développement futur des différentes productions animales et présente donc un potentiel pour ce qui est de la production porcine. Or, les exigences gouvernementales et municipales de plus en plus élevées pour implanter un nouvel élevage risquent de freiner substantiellement le développement des fermes de type familial. Nous avons observé une plus grande intolérance et davantage de problèmes de cohabitation lorsqu'une nouvelle porcherie s'implantait sous l'égide d'un intégrateur.

#### 7.5.1 Piste 5

Le gouvernement doit mettre sur pied une alternative viable favorisant l'implantation et le maintien des fermes familiales au Québec. Cette alternative doit être suffisamment intéressante pour qu'un nouveau producteur désireux d'être propriétaire ait accès à du financement et des programmes adéquats pour démarrer son entreprise indépendante et conserver totalement son autonomie.

### 7.6 Constat 6 - Le rôle de la LPTAA et de la CPTAQ

Avant l'adoption de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), de nombreux développements résidentiels, commerciaux et industriels ont été effectués en zone agricole. Ce n'est que plusieurs années plus tard que nous constatons l'impact d'une mixité d'usages non agricoles en territoire agricole. Nous considérons que la LPTAA ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec ont un rôle fondamental pour la conservation du dynamisme agricole québécois et la pérennité de nos entreprises.

#### 7.6.1 Piste 6

L'État doit conserver le rôle premier de la CPTAQ qui est de « Garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. A ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu. ». Nous considérons que les décisions doivent continuées à être prises par cette instance et ce, en conservant la structure

actuelle centralisée de la CPTAQ pour une s'assurer d'une constance dans l'application de la LPTAA..

## 7.7 Constat 7 - L'éducation et la sensibilisation

L'industrialisation et la modernisation des méthodes et outils de travail ont entraînés une migration des villageois à l'extérieur de leur communauté ou dans un domaine de travail différent. Seul cet éloignement peut rompre le lien ancestral du citoyen avec le monde qui le nourri. Le travail d'envergure effectué par la Commission du BAPE sur le développement durable de la production porcine a mis en lumière de nombreux facteurs reliés au phénomène social actuel de méfiance face à la production porcine. Nous avons tous été à même de constater que l'opposition manifestée contre les porcherie origine d'une profonde méconnaissance des pratiques agricoles actuelles. Nombres de fausses informations ont été rectifiées par les spécialistes de chacun des thèmes abordés. Nous observons que plusieurs citoyens ont modifié leur attitude suite aux informations vulgarisées par les intervenants invités par la Commission.

### 7.7.1 Piste 7

L'État doit favoriser l'éducation et la sensibilisation de la population face aux réalités de l'agriculture québécoise. Les raisons d'être des pratiques modernes doivent leur être expliquées et des moyens doivent être mis en place pour démystifier la réalité agricole québécoise. De plus, les jeunes doivent être informés dès l'école primaire afin de mieux comprendre le lien entre l'approvisionnement en nourriture et l'occupation du territoire agricole.

## 7.8 Constat 8 - Le pouvoir des municipalités

Au cours de la dernière année, nous constatons que plusieurs municipalités de notre territoire ont outrepassé leurs pouvoirs en cédant à la pression sociale et en étant guidé par des intervenants juridiques privés. Les élus municipaux cherchent la paix à tout prix. Or, cette attitude n'aura que des conséquences négatives et envenime déjà les relations entre les producteurs agricoles de ces communautés et les autres citoyens.

### 7.8.1 Piste 8

L'État doit resserrer l'encadrement des municipalités et doit intervenir directement lorsqu'une situation d'abus de pouvoir est constatée. Encore une fois, l'éducation et le sensibilisation sont des éléments clé de réussite dans ce domaine. Trop souvent, au niveau municipal, des décisions sont prises et des règlements sont adoptés sans que les décideurs en saisissent réellement toute la portée.

## 7.9 Constat 9 - Le rôle des comités consultatifs agricoles

Un outil de grande valeur a été donné aux MRC, soit celui des comités consultatifs agricoles (CCA). Or, nous constatons sur notre territoire que plusieurs MRC ne saisissent pas le rôle de ce comité et trop souvent ne tiennent pas compte des discussions et des avis du comité.

### 7.9.1 Piste 9

L'État doit tout mettre en œuvre pour qu'une meilleure compréhension du rôle du CCA soit véhiculée au sein des MRC et municipalités. Les producteurs agricoles membres de ces comités sont ouverts à discuter et collaborer. Cependant, cette ouverture doit également être offerte par les membres non agricoles.

## 8. Conclusion

Nous désirons remercier les membres de la Commission pour leur patience et la qualité d'écoute qu'ils nous ont offert. Votre mandat est complexe; l'agriculture l'est tout autant.

L'agriculture québécoise a su relever de nombreux défis au fil des ans; elle a changé, évolué et s'est adaptée aux grands courants et aux tendances. Elle sera à nouveau au rendez-vous des défis que lui commande la société. Mais cette société, est-elle prête à en payer le prix?